

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

3 - Règlement d'urbanisme
2 - documents graphiques

a - Ensemble du territoire au 1 / 7 500e

11 - Saint-Hilaire de Gondilly

P.L.U.i. :	Délibération du conseil communautaire en date du :
Approbation :	29 mars 2021

Bureaux d'études :		
Patricia MORELLON Urbanisme	BIOS Environnement	TCa & BP architecture

Légende

LES DIFFERENTES ZONES

- Ua, Ub, UpA, Up : zone urbaine dense de centre-villes (Ua) et centre-bourgs (Ub, UpA, Up)
Ubi, Upi : zone urbaine inondable dense (Ubi), patrimonial (Upi)
U : zone urbaine généraliste
Ui : zone urbaine généraliste inondable
Uc : Zone d'équipements collectifs
Ue : zone d'activités économiques / Secteur Ueh
Uj : zone urbanisée de jardin inondable
1AUb : zone à urbaniser alternative à vocation généraliste
1AUe : zone à urbaniser alternative à vocation d'activités économiques
2AUb : zone à urbaniser différée généraliste
2AUc : zone à urbaniser différée à vocation d'équipements collectifs
2AUe : zone à urbaniser différée à vocation d'activités économiques
A : Zone agricole
Ab : zone agricole de biodiversité
Ah : Zone agricole constructible à vocation d'habitat
Ae : Zone agricole constructible à vocation d'activités économiques
N : Zone naturelle
Ni : Zone naturelle inondable
Nb : zone naturelle de biodiversité
Nbi : Zone naturelle de biodiversité inondable
Nc : Zone naturelle à vocation de carrière
Nci : Zone naturelle inondable à vocation de carrière
Nei : Zone naturelle constructible inondable à vocation d'activités économiques
NL : Zone naturelle à vocation de loisirs
NLI : Zone naturelle à vocation de loisirs inondable
NLC : Zone naturelle constructible à vocation de loisirs, NLA : à Apremont-sur-Allier
Npv : Zone naturelle pour photovoltaïque au sol

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

- Emplacement réservé
Elément de paysage
Secteur faisant l'objet d'orientations d'aménagement
Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous sol
Eléments de la trame verte et bleue : réservoirs et corridors écologiques
Eléments de la trame verte et bleue : cours d'eau et zones humides
Eléments de paysage
Chemins à conserver et à créer
Eléments de la trame verte et bleue
Limite des communes
Cours d'eau permanent
- ★ Eléments de paysage
★ Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
◆ Eléments de la trame verte et bleue
▲ Secteur pour le maintien de la diversité commerciale

Liste des emplacements réservés

Número	Commune	Objet	Bénéficiaire
1	La Chapelle-Hugon	Atelier municipal	Commune
2	Le Chautay	Parc	Commune
3	Le Chautay	Aménagement paysager	Commune
4	Le Chautay	Aménagement paysager	Commune
5	Cours-les-Barres	Extension du cimetière et parking	Commune
6	La Guerche-sur-l'Aubois	Équipement public	Commune
7	La Guerche-sur-l'Aubois	Extension espace sportif et de loisirs	Commune
8	Jouet-sur-l'Aubois	Voie de desserte de la zone AU	Commune
9	Jouet-sur-l'Aubois	Accès à la zone d'activités	Commune / CCPBELVA
10	Marselles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
11	Marselles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
12	Marselles-les-Aubigny	Voie de desserte de la zone AU	Commune
13	Menerjou-Couture	Jardin du souvenir (cimetière)	Commune
14	Cours-les-Barres	Réaménagement de l'ancien étang	Commune
15	La Guerche-sur-l'Aubois	Équipement public	Commune
16	Torteron	Création d'une voie de desserte	Commune
17	Cuffy	Équipement public et aire de covoiturage	Commune

0 100 200 300 400 500 m